

Préface

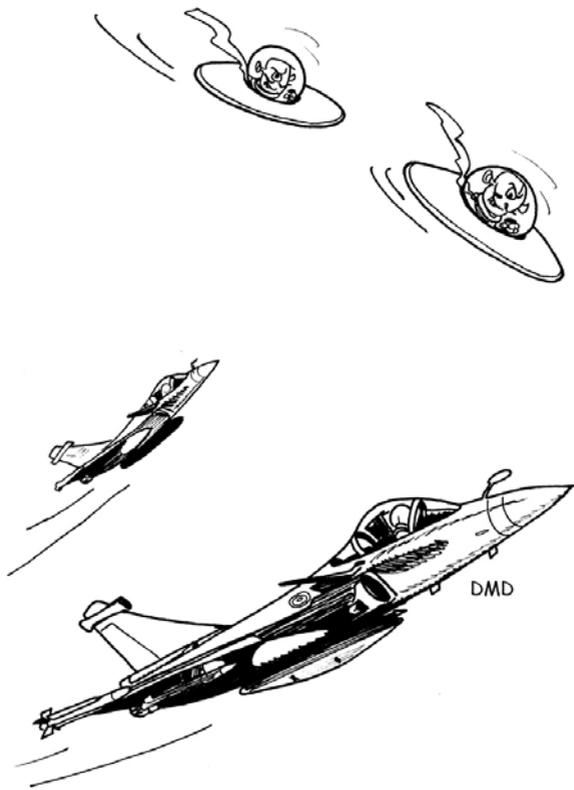
La pleine participation à la structure militaire de l'OTAN représente, entre autres, un défi pour le personnel concerné. Après les transformations effectuées dans le cadre d'*Air 2010* et les réformes de grande ampleur lancées à l'été 2008, l'aptitude à s'adapter à un environnement qui continue d'évoluer dans un monde toujours plus complexe demeure une nécessité permanente.

S'adapter au milieu est une des qualités fondamentales du chef militaire, qualité qui demande ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de vastes connaissances. C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du XXI^e siècle. Car en effet, il faut rester convaincu que « ...*la véritable école du Commandement est la culture générale...* » (général de Gaulle : *Vers l'armée de métier*).

Les *Carnets du Temps* poursuivent ainsi leur objectif d'apporter aux jeunes officiers que vous êtes un fonds culturel indispensable, constitué de trois cents idées maîtresses relevant de onze domaines majeurs. Pour ce faire, le CEMS Air est aidé par un comité pédagogique composé de personnalités éminentes des mondes académique, diplomatique, universitaire et de la Défense qu'il convient ici de remercier pour leur précieuse contribution.

Je ne peux que vous encourager à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, qui vous aidera à façonner vous-même les outils dont vous aurez besoin pour faire face aux situations complexes d'un monde toujours incertain.

Colonel Carlos Martinez,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



L'armée de l'air face aux menaces nouvelles

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)
1 place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Col Carlos Martinez

Rédacteur en chef :
Cne Corinne Robillart

Rédacteur en chef adjoint :
Asp Gaëlle Vigy

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Coffin
Sgt Cassandre Gruyer

Soutien technique :
Cne Denis Poucet
Asp Alexandre Schmitt

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Cal Stéphanie Pointin

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Cal Julien Biguine
Cal Tatiana Romany

Correspondance :
CEMS Air - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Atelier de photographie et de reproduction de l'armée de l'air (APRAA), 26 boulevard Victor
00450 ARMÉES

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales

Les opérations de maintien de la paix 4

Économie

Les marchés financiers 6

Stratégie

Douhet, théoricien du bombardement stratégique 8

Philosophie

Odon Vallet : Religions, coexistence ou affrontement ? 10

Géopolitique

Le Japon 12

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

Les accords américano-britanniques de Nassau et leurs répercussions sur la politique de la France... 14

Droit et institutions

Le contrat 16

Sciences

Les organismes génétiquement modifiés (OGM)..... 18

Histoire

330 av. J.-C. : l'incendie de Persépolis, la fin de l'Empire perse 20

Pensée politique

Les types de guerre..... 22

La bibliothèque essentielle

Histoire de la Chine, René Grousset (1885-1952)..... 24

Arts

Friedensreich Hundertwasser (1928-2000) 26

Au fil de la plume..... 28

Les opérations de maintien de la paix

« *Il est plus facile de faire la guerre que la paix* », Georges Clemenceau.

La Charte de l'Organisation des Nations unies⁽¹⁾ définit, aux chapitres VI et VII, les modes d'actions spécifiques, pacifiques ou coercitifs. Aussi le déploiement d'une opération de maintien de la paix (OMP) requiert-il un vote favorable de neuf des quinze membres du Conseil de sécurité et chacun des cinq membres permanents peut s'y opposer en usant de son droit de veto⁽²⁾. Le Conseil de sécurité définit également le mandat des OMP. À ce stade, le Secrétaire général désigne le commandant de la force et demande aux États membres la mise à disposition de moyens financiers et de personnel militaire et policier. Cette formule matérialise en quelque sorte un substitut d'armée permanente à disposition de l'ONU qu'il n'a jamais été possible d'instituer. Toutefois, bien que le Secrétariat général ait mis en place un système permettant d'accroître la rapidité de déploiement des contingents, le facteur déterminant demeure la volonté politique des États membres. Quant au personnel civil, il est détaché par l'ONU, ses organismes ou les États membres, ou recruté localement.

Depuis l'établissement de l'ONUST⁽³⁾, en 1948, qui surveille les cessez-le-feu et les conventions d'armistice au Moyen-Orient et le déploiement d'observateurs au Cachemire en 1949, les Nations unies ont multiplié les missions de maintien de la paix. 45 ont été menées et 17 sont en cours en 2009 : 8 en Afrique, 1 dans les Caraïbes (Haïti), 3 en Asie et dans le Pacifique, 2 en Europe, 3 au Moyen-Orient.

Le chiffre d'observateurs, policiers et Casques bleus⁽⁴⁾ a dépassé 100 000. Il est actuellement de 93 000. Les pays nordiques ou neutres ont longtemps fourni l'essentiel de ces troupes. Le premier contributeur de troupes européen est l'Italie avec 2 700 personnes. La France se situe au 16^e rang avec 1 900 hommes alors qu'elle était le premier contributeur dans les années 1990. Les membres permanents ne fournissaient traditionnellement pas de contingents jusqu'à ce que le Royaume-Uni fasse exception en 1964, en proposant des troupes à Chypre. Puis en 1978, la France fournit un contingent important pour la FINUL⁽⁵⁾ au Sud-Liban. De nos jours, Américains, Russes et Chinois leur ont emboîté le pas aux côtés d'une centaine de pays, souvent pauvres et dotés d'armées modestes, comme le Bangladesh, le Pakistan, l'Inde, le Nigeria et le Népal.

Les mutations de la scène internationale ont conduit à l'élargissement du champ d'action des opérations de maintien de la paix. Si l'objectif initial était de s'interposer entre les belligérants, de surveiller les armistices ou de contrôler les remises d'armes, il a évolué dans une direction davantage politique et humanitaire. Aujourd'hui, l'ONU conserve un rôle central mais les acteurs régionaux sont de plus en plus présents.

La fin de la guerre froide, l'évolution de la nature des conflits et leur multiplication ont effectivement fait apparaître des problèmes inédits. Les contraintes budgétaires n'ont fait que limiter la portée des opérations, comme ce fut le cas au Rwanda. L'insuffisance de directives a conduit certains responsables sur place à user de leur libre arbitre au risque de dérives. Hormis les questions relatives à la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État, ces freins ont surtout révélé que les missions doivent disposer d'un mandat plus précis, ainsi que de moyens et de ressources suffisantes. Le financement des OMP des Nations unies fait l'objet d'un budget séparé. L'année financière des OMP s'écoule du 1^{er} juillet au 30 juin. Pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, le montant des crédits ouverts fut d'environ 7,1 milliards de dollars. Le coût de ces opérations est normalement financé par tous les États membres. L'Assemblée générale répartit les coûts selon un barème de contributions propre aux OMP qui tient compte de la situation économique des États membres, les membres permanents du Conseil de sécurité devant verser une part plus importante en raison de leurs responsabilités particulières en matière de maintien de la paix et de sécurité internationale. Pour la France, cette part représente 7,5 %.



Des Casques bleus français patrouillent au Sud-Liban au sein de la Force intérimaire de l'ONU au Liban (FINUL).

DR

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 2, La création de l'ONU.
2. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 9, L'Organisation des Nations unies.
3. Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve.
4. Appellation inventée en 1956.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

Monsieur Jérémie Alligier
Ancien rédacteur au CESA

Les marchés financiers

Les marchés financiers ont connu un développement sans précédent depuis les années 1970 et 1980. Ce développement s'est accompagné de la création de produits de couverture des risques qui recèlent eux aussi une part d'incertitude.

Compartiment historique des marchés financiers pour les capitaux à court terme, le marché monétaire comprend le marché interbancaire et le marché des titres négociables à court terme, ouvert depuis 1985 à tous les agents économiques sous réserve de certaines garanties.

Les opérations à long terme, portant essentiellement sur les actions⁽¹⁾ ou les obligations⁽²⁾, se traitent sur le marché des valeurs mobilières, qui permet de lever des fonds sans avoir recours au crédit bancaire.

On y distingue le marché primaire, sur lequel sont émis les titres, du marché secondaire, sur lequel ils s'échangent. Cet échange peut intervenir sur le marché réglementé et contrôlé par une autorité indépendante (la Bourse), au sein duquel la rencontre entre l'offre et la demande est organisée, les titres cotés et publiés. Les marchés de gré à gré, par opposition, ne sont pas institutionnalisés : offreurs et demandeurs s'entendent directement pour convenir des conditions de leur échange.

La décennie 1990-2000 a été marquée par un changement majeur, la globalisation des marchés financiers. Le processus de mondialisation des économies, en forte accélération depuis les années 1980, s'appuie sur l'intégration financière mondiale obtenue grâce à la formation progressive d'un marché unique des capitaux. L'économie mondiale est entrée, très progressivement et sans rupture, à la suite des États-Unis dans un monde nouveau, celui de la finance globale. Le processus de globalisation s'est fondé sur la révolution intervenue dans les techniques de l'information qui sont au cœur des circuits monétaires et financiers modernes. L'argent circule, grâce aux nouvelles technologies, quasi instantanément

Pour se couvrir des risques, on avait créé, depuis longtemps, des produits dérivés, appelés ainsi car leur valeur dérive de celle d'un autre actif qualifié de sous-jacent. Ils comportent deux catégories fondamentales : marchés à terme et marchés d'options. Le détenteur de l'option détient le droit (mais pas l'obligation) d'acheter ou de vendre à un certain prix et à une date future, une quantité déterminée d'un actif financier. Le vendeur de l'option s'engage à suivre la décision du détenteur, que celui-ci exerce ou pas son droit d'option.

Un contrat à terme (appelé « *future* » en anglais) est, quant à lui, un engagement à acheter ou à vendre, à un certain prix et à une date future, une certaine quantité d'actifs financiers. Dans le cadre de la nouvelle économie financiarisée, l'importance et la sophistication des produits dérivés se sont accrues. **La confiance dans la fiabilité de ces produits s'est renforcée grâce à leur valorisation par des modèles économétriques très complexes. Échangés sur des marchés financiers de gré à gré, ils ont été à l'origine d'un système financier « alternatif », parallèle au système connu des superviseurs et/ou des banques centrales.**

La globalisation des marchés financiers ainsi que les innovations de produits échangés sur ces marchés présentent des avantages mais aussi des risques. Le développement de ces marchés a conduit à une augmentation de la part des actifs de marché (actions, obligations, titres du marché monétaire) dans le patrimoine des agents non financiers. Cependant les mouvements rapides des flux de capitaux leur confèrent fréquemment un caractère instable pouvant entraîner de fortes fluctuations des prix des actifs financiers. L'interconnexion qui existe entre les différentes places financières risque de les généraliser au monde entier. Des mouvements grégaires d'opérateurs de marché peuvent entraîner les cours des actifs mobiliers (actions, obligations) du plus haut au plus bas, des *bulles* aux *krachs* générant des crises financières comme celle observée depuis 2007.

Le bon fonctionnement d'un marché financier réclame la confiance, la crise d'illiquidité, surgie en août 2007, résulte de la méfiance qui s'est établie entre les banques elles-mêmes : prenant conscience des erreurs qu'elles avaient faites, notamment en matière de titrisation, elles ont cessé de se prêter, bloquant ainsi le marché interbancaire. La titrisation est une technique permettant de rendre négociables sur un marché financier des créances inscrites à l'actif d'une banque (par exemple, un crédit immobilier par définition illiquide puisque consenti à long terme). Cette technique, non condamnable en elle-même, a été employée aux États-Unis notamment pour découpler le crédit immobilier entre originateur (l'emprunteur appartenant aux populations à faible revenu) d'un crédit dit *subprime* et le prêteur final.

La sortie de crise impliquerait une nouvelle régulation des marchés et des établissements financiers.

1. Titres de propriété sur une fraction du capital d'une entreprise qui peuvent produire des dividendes sur bénéfiques et des plus-values sur le cours du titre.
2. Titres de créance qui rapportent un intérêt contractuel et dont le capital est remboursé à une échéance déterminée.

Douhet, théoricien du bombardement stratégique

Le général italien Giulio Douhet reste aujourd'hui encore, et à juste titre, le plus connu des théoriciens du bombardement stratégique. En effet, si l'idée d'agir directement sur le moral de l'ennemi et sur sa capacité à faire la guerre est ancienne (c'est précisément cette idée qui est à la base du blocus naval), Douhet fut le premier, dès 1910, à pressentir que seul l'avion pouvait en permettre la réalisation effective.

Il développa ensuite cette idée en 1921 et en 1927, dans les deux éditions successives de son œuvre maîtresse, *Il dominio dell' aria* (La maîtrise de l'air) et lui donna alors un tour théorique.

Le raisonnement douhétien

À la base du système douhétien se trouve certainement un élément d'ordre psychologique lié aux hécatombes subies par les combattants de la première guerre mondiale (expliquées par la supériorité de la défense sur l'attaque dans la guerre terrestre) contrastant avec un « arrière » relativement préservé. À l'abri des lignes de front, l'arrière permettait ainsi la continuation de la guerre à travers la mobilisation de l'économie tout entière dans un contexte de guerre totale. Ainsi, pour Douhet, qui prend cet exemple historique, c'est précisément l'effondrement intérieur de l'Allemagne, la rupture de sa résistance morale, qui explique sa défaite en 1918, et non l'issue des opérations militaires.

L'idée de Douhet de frapper directement l'arrière grâce à l'aviation de bombardement en tentant de détruire les « centres vitaux » de l'adversaire (les voies de communication, les ports, les arsenaux, les usines et les villes) s'inscrit ici dans une optique clausewitzienne⁽¹⁾, où la guerre est une lutte entre deux volontés. Douhet considère en particulier que le bombardement des villes de l'ennemi permet de briser la résistance morale de l'arrière et de susciter des mouvements populaires qui, à terme, contraignent le gouvernement adverse à demander la paix.

Le bombardement stratégique sert, pour le général italien, à éviter les affrontements terrestres, force contre force, de la première guerre mondiale en s'attaquant à un objectif à la fois plus fragile et moins défendu. Il escompte

que les pertes subies soient finalement inférieures et même que la simple menace de recourir au bombardement puisse suffire à vaincre la résistance de l'ennemi par son effet dissuasif. On a pu parler à cet égard d'« humanisme de la terreur ».

La mise en œuvre du bombardement stratégique

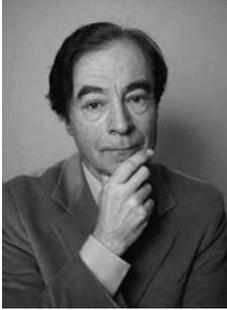
C'est essentiellement la puissance des armements utilisés et la célérité de leur emploi contre les centres vitaux qui garantiront l'issue rapide du conflit. Pour Douhet, le choix des méthodes employées est conditionné par l'obligation de détruire totalement l'objectif en une seule attaque afin de limiter les risques courus. Il préconise ainsi l'emploi simultané de trois types de bombes dont les effets cumulatifs garantiront le résultat recherché : « *Pour détruire les objectifs, trois types de bombes sont nécessaires – explosives, incendiaires et aux gaz toxiques – dans la proportion requise par la situation. Les explosifs démoliront l'objectif, les incendiaires y mettront le feu et les bombes aux gaz toxiques empêcheront les pompiers d'éteindre ces feux.* » Si les deux premiers types de bombes furent largement employés lors du second conflit mondial, les bombes au gaz par contre ont été remplacées, par les Alliés notamment, par des bombes à retardement qui ont eu le même résultat.

Douhet aujourd'hui

On aurait tort, comme on le fait souvent, de réduire une pensée aussi complexe que celle du général Douhet à la question du bombardement des villes, qui n'en est qu'une application particulière. Douhet identifie en effet en tant que centres vitaux d'un pays cinq systèmes d'objectifs fondamentaux : l'industrie, les transports et les nœuds de communication, les infrastructures, les bâtiments gouvernementaux et la volonté du peuple. Dans une note de 1916, Douhet faisait déjà référence aux « *nœuds ferroviaires, arsenaux, ports, entrepôts, usines, centres industriels, banques, ministères, etc.* ». Le rapprochement avec la théorie des cinq cercles proposée dans les années 1990 par le colonel John Warden de l'*US Air Force* est à cet égard frappant, même si les systèmes d'objectifs ne se recoupent pas exactement. Les conflits du Golfe et du Kosovo ont ainsi montré que la réflexion douhétienne gardait toute son actualité.

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 60, Clausewitz et la philosophie de la stratégie, septembre 2009. Sous la haute direction de monsieur Hervé Coutau-Bégarie, président de l'Institut de stratégie comparée

Odon Vallet : Religions, coexistence ou affrontement ?



DR

Selon Odon Vallet, donner une définition précise de la religion est difficile. La distinguer de la secte l'est tout autant. En effet, la secte porte en elle une valeur péjorative qui suppose l'existence d'un gourou, de contraintes. Contrairement au phénomène sectaire, la société donne une légitimité à la religion. L'origine du mot reste floue. Certains le font remonter au latin *religere* qui signifie relier. La religion est alors perçue comme un facteur d'unité. D'autres estiment plutôt qu'il provient de *religare*, « recueillir ». La religion est alors vue comme un

recueil de textes, de traditions, de valeurs morales. Pour autant, toutes les cultures ne désignent pas de la même manière le fait religieux. Si la Grèce antique parlait de *therapeia* (soins donnés aux cultes divins, mais aussi aux hommes, d'où la notion de miracle, de guérison), les Chinois l'appellent *jiao* (enseignement, études, instruction). Dans la tradition occidentale, l'instruction passait d'ailleurs par la connaissance des textes sacrés. Ainsi, la religion peut être un facteur d'union. C'est d'ailleurs cette vertu que lui reconnaissait Clemenceau : bien qu'anticlérical, il demanda à un prêtre de fonder avec lui l'Union des combattants français afin de maintenir le moral des troupes durant la première guerre mondiale.

Après avoir tenté de définir le fait religieux, Odon Vallet traque les idées fausses sur les grandes religions. En effet, comme au début du xx^e siècle, aujourd'hui un tiers de la population mondiale est baptisée. Si, de fait, les premiers pays chrétiens étaient la France, l'Allemagne et l'Italie, aujourd'hui les trois premiers pays catholiques sont le Brésil, le Mexique et les Philippines. La particularité du christianisme, né en Asie, est de n'être lié à aucune race, à aucun peuple ni à aucune langue. Il se distingue aussi par l'incarnation de Dieu. Ni le judaïsme, ni l'islam n'envisage que Dieu engendre. L'islam est la deuxième religion du monde avec 1,3 million de fidèles. Contrairement à l'idée répandue, tous les musulmans ne sont pas arabes. Seulement un musulman sur six est arabe. Les musulmans sont cependant un peu arabes

de cœur, car le Coran est écrit en arabe et le pèlerinage se fait à La Mecque, en terre arabe. Les premiers pays musulmans sont aujourd'hui l'Indonésie, le Pakistan, l'Inde et le Bangladesh. En 1900, les premiers pays étaient le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la France (du fait de leurs empires coloniaux). Enfin, le mot « islam » ne signifie pas « soumission » mais vient de la même racine que l'hébreu « shalom », qui veut dire « paix ». Le judaïsme ne cherche pas à convertir (d'ailleurs l'acceptation des jeunes convertis est très difficile), et du fait des pogroms et de la Shoah, il ne compte pas plus de membres aujourd'hui qu'en 1900. Il s'agit donc d'une religion en recul tout comme le bouddhisme et l'animisme.

Pour Odon Vallet, la religion peut être facteur d'union comme de désunion : elle relie les croyants entre eux, mais les sépare des incroyants. La religion engendre l'amour et la haine. Les religions peuvent-elles coexister ou s'affrontent-elles nécessairement ? Toute guerre, quelle qu'elle soit, n'est ni exclusivement religieuse, ni exclusivement profane. Si le christianisme fut à sa naissance pacifique et persécuté, il n'en reste pas moins vrai qu'une fois établi, il persécuta à son tour et mena les croisades. Le point commun du judaïsme et de l'islam, c'est d'être né au travers de combats. Les conflits au sein de l'Ancien Testament sont nombreux ; durant son premier siècle d'existence l'islam fit par ses combats des conquêtes rapides. Par la suite, son extension fut menée grâce au commerce. En fin de compte, toute religion mène des guerres à partir du moment où elle conquiert un appareil d'État. Toutefois, les conflits peuvent aussi être internes comme les oppositions fortes entre sunnites et chiites au sein de l'islam. Deux autres grandes sources de conflits qui peuvent dégénérer sont le problème israélo-palestinien et le Liban, pays où coexistent toutes les religions monothéistes. Pour qu'une stabilité s'installe, il est nécessaire que les trois grandes religions qui tirent leur origine d'Abraham discutent des modalités d'accord.

Pour autant, l'existence des religions n'est pas discutable car, comme l'affirme Odon Vallet lui-même, « *si la religion était inutile, elle serait morte depuis longtemps* ».

Le Japon

Si la « terre principale » du Japon, nommée *Hondo*, est constituée par les îles de Hokkaido, Honshu, Shikoku et Kyushu, l'archipel nippon est formé d'environ 6 800 îles qui s'étendent sur plus de 2 500 km. Ce territoire très fragmenté, soumis aux séismes et aux typhons, dont le relief réduit considérablement la surface utile et qui ne dispose pas d'une grande variété de ressources naturelles, offre cependant une immense **zone économique exclusive (ZEE)**. Elle permet au Japon d'assurer 12 % de la production mondiale de poisson, d'occuper la première place mondiale de construction navale et de disposer de la deuxième marine commerciale après la Grèce.

Au nord, Tokyo revendique une partie de l'**archipel des Kouriles** annexé par l'Union soviétique après août 1945. À l'ouest, l'enjeu des **îles Takeshima (Tokdo)** pour les Coréens semble lié au territoire de pêche et plus encore aux litiges historiques subsistant avec la Corée. Enfin, au sud, c'est l'**archipel des Senkaku** qui est disputé à Taïwan et à la Chine en raison, notamment, des réserves de pétrole qu'il recèle. Ces enjeux, la plupart économiques, accentuent les rivalités régionales et exacerbent les sensibilités nationales.

Par ailleurs, malgré une reprise d'un dialogue bilatéral entre Tokyo et Pyongyang en 2004, le Japon entretient de nouveau des relations difficiles avec la **Corée du Nord** en raison des tests de missiles balistiques au-dessus de la mer du Japon et des ambitions nucléaires nord-coréennes. La montée de la **Chine** inquiète également le Japon car elle remet en question son rôle traditionnel de « Grand asiatique » et l'incite à rester fortement lié aux États-Unis.

Les ambitions hégémoniques de l'empereur Hirohito (1901-1989) et la très lourde défaite de 1945 ont conduit le peuple japonais à développer une conscience pacifiste forte et à réorienter son dynamisme si caractéristique. En renonçant constitutionnellement à toute résolution des conflits internationaux par les armes⁽¹⁾, le Japon est resté relativement en marge des questions de sécurité.

Sa protection est assurée par les forces d'autodéfense (FAD), dont le budget est limité à 1 % du PIB (qui représente néanmoins huit fois celui de la France), et par l'allié américain, en vertu du traité de sécurité de 1960. La disponibilité ainsi dégagée a permis des investissements économiques importants sur les plans régional et mondial. Ils se sont tout d'abord portés

en Corée du Sud, à Taïwan, à Hong-Kong, en Asie du Sud-Est et en Chine, favorisant ainsi le décollage des « dragons » et des « tigres »⁽²⁾, pour atteindre ensuite les États-Unis et l'Europe, dans les secteurs de l'automobile et des nouvelles techniques. Toutefois, bien que l'archipel nippon soit aujourd'hui **l'un des trois « grands » de l'économie mondiale**, la focalisation nationale sur les objectifs de développement l'a écarté de la résolution des grandes questions internationales. Les dirigeants du pays recherchent donc maintenant l'inversion de cette tendance.

Les débats sur l'Irak et le Cambodge ou les retombées du 11 septembre ont ainsi contribué à une évolution progressive de l'assise internationale du Japon. Si en 1991 la guerre du Golfe a placé le Japon face à tous ses paradoxes constitutionnel et législatif, le vote de la loi PKO (*Peace Keeping Operations*) en 1992, a annoncé la mutation accélérée des missions des FAD. Il autorise de manière historique l'envoi de soldats japonais hors de leur territoire sous mandat onusien. Le déploiement en Irak renvoie de plus à une promesse du président américain d'associer le Japon à la reconstruction d'un pays stratégique pour ses besoins énergétiques.



DR

Complexe aéroportuaire de Kobé

Élu à neuf reprises membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, le Japon a obtenu une reconnaissance de ses multiples engagements et de son attitude volontariste. Monsieur Koizumi a par ailleurs toujours pris soin d'inscrire les nouvelles actions de son pays dans un cadre multi-

latéral, irréductible à la seule alliance avec les États-Unis. Si le Japon parvenait à une présence internationale plus marquée, en particulier par la mise en place annoncée d'unités d'interventions pour la « construction de la paix », s'il acceptait de prendre en charge un rôle nouveau, tout en maintenant une posture pacifiste dans son esprit, il confirmerait sa spécificité et donnerait à la notion de puissance internationale une nouvelle dimension.

1. Article 9 de la Loi fondamentale de 1947.

2. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 25, mars 2006, *Les dragons du Sud-Est asiatique*.

Les accords américano-britanniques de Nassau et leurs répercussions sur la politique de la France

Le deuxième semestre 1962 est marqué par la crise de Cuba où les États-Unis, soutenus par les membres de l'Alliance atlantique, adoptent une position de force qui fait reculer l'URSS. **La France, qui vient de marquer sa solidarité avec les États-Unis, constate néanmoins, en décembre 1962, avec la signature à Nassau (Bahamas) d'un accord entre les États-Unis et le Royaume-Uni, que son principal allié lui refuse toujours le droit de posséder une force nucléaire indépendante.**

À la base de ces accords se trouve la volonté britannique de posséder un missile sol-sol balistique à portée intermédiaire, *Blue Streak*. Cette tentative aboutit à un échec technique et militaire. Fusée à carburant liquide, la *Blue Streak* ne peut être tirée que dans un délai de trente minutes. De surcroît, n'étant pas enterrée, elle est très vulnérable. Le Premier ministre Harold Mac Millan se tourne alors vers un nouveau véhicule, le missile américain air-sol *Skybolt*, que pourraient transporter les bombardiers stratégiques de la *Royal Air Force*. Les États-Unis s'engagent à financer les frais de recherche et de développement, le Royaume-Uni ne s'acquittant que du montant des missiles qu'il achète.

Complexe et coûteux, ce programme est mis en comparaison par la nouvelle administration Kennedy avec celui du missile mer-sol *Polaris* qui se déroule de façon plus satisfaisante et qui correspond mieux aux exigences de la stratégie américaine. Le 7 novembre 1962, les États-Unis annoncent l'abandon du *Skybolt*. Le Royaume-Uni se trouve alors démuné de tout véhicule porteur et donc de tout espoir de posséder une force nucléaire indépendante.

Le 21 décembre, rencontrant John Kennedy à Nassau, Harold Mac Millan accepte sa proposition de fournitures de *Polaris*, à charge pour son pays de construire les sous-marins et les ogives nucléaires. Il accepte également que la force britannique ainsi constituée soit intégrée dans le cadre d'une force multilatérale OTAN et « *utilisée en toutes circonstances en vue de la défense internationale de l'Alliance occidentale* », avec pour seule conces-

sion la possibilité d'utiliser les sous-marins « *dans le cas où le Gouvernement de Sa Majesté déciderait que des intérêts nationaux suprêmes sont en jeu* ».

La France, qui n'a pas été consultée lors des accords de Nassau, se voit offrir les mêmes conditions. La réponse française est exprimée par le général de Gaulle lors de sa conférence de presse du 14 janvier 1963 : « *Personne dans le monde, en particulier en Amérique, ne peut dire si, où, quand, comment, dans quelle mesure les armements nucléaires américains seraient employés à défendre l'Europe. [...]. Ainsi, les principes et les réalités s'accordent pour conduire la France à se doter d'une force atomique qui lui soit propre. Cela n'exclut pas du tout, bien entendu, que soit combinée l'action de cette force avec celle des forces analogues de ses alliés. Mais pour nous, dans l'espèce, l'intégration est une chose qui n'est pas imaginable.* »

Le chef de l'État refuse l'entrée de la France dans une force multilatérale car l'intégration des éléments nationaux ferait perdre leur contrôle et, devant l'attitude des Britanniques qui, une nouvelle fois, choisissent de se ranger aux côtés des États-Unis, met le *veto* de la France à son entrée dans le Marché commun. Huit jours plus tard, le 22 janvier, alors que viennent de se refroidir les relations entre la France et ses deux principaux alliés, le général de Gaulle concrétise le rapprochement avec la République fédérale d'Allemagne en signant, avec le chancelier Konrad Adenauer, le traité d'amitié franco-allemand (traité de l'Élysée).

Alors que le gouvernement français se désengage progressivement des structures intégrées de l'OTAN et se trouve parfois accusé par ses alliés anglo-américains d'affaiblir la défense du monde occidental, **la mise en place de moyens de défense nationaux se poursuit méthodiquement**. C'est ainsi que le 23 janvier 1963 vole le premier *Mirage IV A* de série tandis que le 14 janvier 1964 paraît le décret relatif aux Forces aériennes stratégiques. Le 1^{er} octobre 1964 voit l'entrée en service opérationnel du premier escadron de *Mirage IV A* sur la base aérienne de Mont-de-Marsan, suivie, le 8 octobre, par la première prise d'alerte opérationnelle 24 heures sur 24.

Désormais sous commandement national, l'armée de l'air contribue à la défense de la France au plus haut niveau : celui de la dissuasion nucléaire.

Le contrat

Notion fondamentale de toute vie en société, un contrat est un accord de plusieurs volontés, destiné à produire des effets juridiques obligatoires. Il repose sur le principe de l'autonomie de la volonté, qui consacre la liberté de parties présumées égales. Le développement de l'interventionnisme public a eu pour effet de chercher à compenser par le droit les déséquilibres potentiels induits par les différences de puissance économique. Mais le regain de libéralisme entraîne aujourd'hui une diffusion de l'idée de contrat dans la sphère publique, le principe d'un accord créant des obligations réciproques étant parfois préféré à l'exercice des prérogatives administratives.



DR

La notion de contrat est un fondement de toute vie en société. Ce concept se retrouve en tout temps et en tout lieu. Il occupe ainsi une place au cœur du droit, dont il innerve toutes les disciplines. Et la manière dont il est utilisé est représentative de la société qui y recourt. Le cas de la France en est un bon exemple.

La définition donnée par le Code civil est la suivante : « *Le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose* » (article 1101). Quel que soit le nom qu'on lui donne, c'est un accord de plusieurs volontés ; il a pour but de créer des obligations, c'est-à-dire de créer un lien de droit entre au moins deux personnes (physiques ou morales) en vertu duquel l'une, le débiteur, doit quelque chose à l'autre qui est son créancier. Notion juridique, le contrat se caractérise par la force obligatoire qui en découle : les parties se lient et s'exposent en cas de défaillance à tout l'arsenal des moyens de contrainte dont dispose le juge. Un contrat a « *force de loi* », comme le dit l'article 1134 du Code civil, au terme duquel les « *conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites* ».

- Encore faut-il que soient remplies à la fois plusieurs conditions ayant trait notamment à la validité des consentements et à la licéité de la cause.

La volonté individuelle se trouve ainsi à l'origine de tout contrat. Elle était considérée comme totalement libre à l'époque de la rédaction du Code civil (1804), sous les seules exceptions de l'ordre public et des bonnes mœurs : chacun avait entière liberté de contracter ou de ne pas contracter, liberté de choisir les formes du contrat (le seul fait pour deux parties d'avoir voulu un contrat suffit pour qu'elles soient tenues de l'exécuter) et son contenu (peu importe son économie et son équilibre, du moment qu'il a été voulu). C'est le résultat du principe de l'autonomie de la volonté. Face à des volontés libres et égales, la puissance publique n'a pas à se substituer à l'appréciation qu'ont les particuliers de leurs intérêts.

Les excès du capitalisme au XIX^e siècle ont mis en évidence que la différence de puissance économique rend illusoire la libre contractualisation, le plus faible étant obligé de passer par les conditions qui lui sont imposées. Avec le développement de l'État-providence, l'autorité publique a donc essayé de compenser l'inégalité des parties, notamment en réglementant la forme des contrats ou en prohibant certaines dispositions. Le droit du travail, le droit des assurances et le droit de la consommation en donnent de nombreux exemples (contrat-type, mentions écrites impérativement en caractères apparents, formulaires de dédit détachables dans les contrats d'adhésion, interdiction des clauses « abusives », etc.). Dans la même logique de protection, certains contrats ont été rendus obligatoires : le cas de l'assurance automobile est bien connu.

Mais si le principe de l'autonomie de la volonté a perdu de sa force depuis 1804, ce déclin reste relatif. La liberté demeure au cœur du contrat et le repli actuel de l'interventionnisme public contribue à son regain de vitalité. L'idée s'en est même largement diffusée bien au-delà des relations décrites dans le Code civil puisque la sphère publique y recourt aujourd'hui volontiers, préférant souvent intervenir dans le cadre d'un accord tendant à organiser des obligations réciproques plutôt qu'en faisant usage de ses prérogatives traditionnelles. L'usage du contrat illustre ainsi une appréhension différente, selon l'époque, des relations entre liberté et égalité et témoigne des évolutions de la société.

Les organismes génétiquement modifiés (OGM)

Les organismes génétiquement modifiés pourraient être l'une des réponses au problème des ressources alimentaires mondiales. Toutefois, derrière cette perspective encourageante se cachent des enjeux économiques qui ne doivent pas occulter les incertitudes sur les risques réels liés aux OGM.

La population mondiale ne cesse d'augmenter, et selon la Division de la population (ONU), on prévoit que la population mondiale augmentera d'ici à 2050 de 2,5 milliards, passant de 6,7 milliards, son chiffre actuel, à 9,2 milliards⁽¹⁾. Intimement liée à cet enjeu démographique, la question du développement des OGM est cruciale, puisqu'elle apparaît pour ses défenseurs comme la seule réponse aux problèmes futurs de la faim dans le monde. Quoi qu'il en soit, elle fait l'objet d'un débat particulièrement passionné.

La modification génétique consiste à substituer à certains fragments d'ADN⁽²⁾ (gènes) des fragments importés en vue d'obtenir de nouvelles espèces munies de propriétés spécifiques. Cette « transgenèse » existe depuis toujours dans la nature, mais l'objet des biotechnologies est de la contrôler et de la « piloter », en vue d'obtenir des plantes plus résistantes (à la sécheresse, au sel, ou encore aux herbicides), moins chères (grâce notamment à une croissance plus rapide et à un transport et un stockage moins contraignants), et de meilleure qualité.

Selon les points de vue, les OGM permettent de produire plus et mieux, mais aussi de réaliser des profits plus importants. Aujourd'hui, les six principaux producteurs de plantes transgéniques incluent deux pays développés et quatre pays émergents. Ils ont cultivé à eux seuls en 2007 plus de 95 % de la surface totale consacrée aux plantes transgéniques⁽³⁾ (soja, maïs, colza, coton). Selon le rapport 2006 de *l'International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications*, 102 millions d'hectares (soit 7 % du milliard et demi d'hectares de terres cultivées dans le monde) étaient cultivés avec des plantations OGM en 2006. L'enjeu central, pour ces pays, est d'obtenir ou de renforcer leur suffisance alimentaire, voire énergétique, grâce au développement des biocarburants.

Les avancées en matière d'OGM permettent aujourd'hui de limiter les traitements chimiques et l'irrigation intensive, d'étendre la culture agricole à des terres peu fertiles et à des zones climatiques hostiles, ou de développer des

plantes plus résistantes à certaines maladies. Pour certains scientifiques, les biotechnologies représentent une « *révolution doublement verte* »⁽⁴⁾, car elles permettent à la fois d'augmenter les rendements et de protéger l'écosystème. À l'avenir, certains OGM devraient même permettre de diminuer l'émission de gaz à effet de serre grâce à des plantes aptes à fixer plus de gaz carbonique.

Néanmoins, derrière ces perspectives optimistes, voire enthousiastes, se cachent des enjeux économique-stratégiques qui ne doivent pas occulter les risques réels liés aux OGM. Le premier danger potentiel est la propagation de la modification génétique à d'autres espèces que celles visées au départ (exemple : certaines cultures d'OGM résistant aux herbicides rendent les « mauvaises herbes » elles-mêmes résistantes.). Des menaces sur la biodiversité ou les apparitions d'insectes mutants ne sont pas à négliger. Il est donc impératif de développer des simulations afin de minimiser les propagations incontrôlées. Le second risque est lié aux incertitudes quant au devenir des modifications génétiques à travers la chaîne alimentaire. Certains gènes sont en effet à l'origine de fonctions multiples, pas toujours connues. Un gène transmis à travers la chaîne alimentaire (consommation animale et humaine d'OGM) peut ainsi induire diverses conséquences par interaction avec d'autres gènes. Il devrait donc être nécessaire de connaître le mieux possible les fonctions des gènes et leurs interactions au sein des organismes vivants avant d'autoriser la culture d'un OGM.

Un suivi très sérieux et inscrit dans un cadre très contraignant devrait viser à assurer la sécurité des expérimentations et une traçabilité des plantes élaborées. Il ne faut pas, de plus, négliger les problèmes d'approvisionnement en semences dus à des situations de monopoles sur des espèces sans repousse. Le défi futur est finalement de permettre de nouveaux progrès scientifiques, tout en établissant une protection la plus forte possible face aux risques courus. Peut-être faut-il en outre garder à l'esprit que le risque zéro n'existe pas pour l'humanité dès lors qu'il s'agit des applications du progrès scientifique ou des manifestation de la nature.

1. *World Population Prospects: The 2006 Revision.*
2. L'acide désoxyribonucléique (ADN) recèle le code génétique, c'est-à-dire la faculté de synthèse des différentes protéines au sein d'une même cellule - cf. *Les manipulations génétiques, Les Carnets du Temps* n° 56, avril 2009.
3. Source : *International Service for Acquisition of Agri-biotech Application (ISAAA).*
4. D'après le professeur Daniel Nahon, professeur à l'université Aix-Marseille III et à l'Institut d'études politiques (IEP) d'Aix-en-Provence. Allusion à l'expression « *révolution verte* » conçue en 1968 par William Gaud.

330 av. J.-C. : l'incendie de Persépolis, la fin de l'Empire perse

En moins de cinq ans, Alexandre, jeune roi de Macédoine, s'empare de l'immense Empire perse. Son autorité s'étend alors de la Méditerranée aux rives de l'Indus. En incendiant, en 330 av. J.-C. le palais royal de Persépolis, il affirme sa puissance et met fin à trois cents ans de domination perse sur le Moyen-Orient, mais il laisse à ses héritiers un empire qui amalgame la culture hellénistique et la tradition persane.

L'Empire perse achéménide

L'Empire achéménide est un vaste territoire qui s'étend de l'Inde aux rives du Nil. Regroupant des ethnies soumises par des conquêtes successives, il est divisé en plusieurs provinces à la tête desquelles un gouverneur nommé par le roi, le *satrape*, est chargé de l'administration courante et de la défense. Les différents peuples composant cet empire conservent leurs coutumes et une certaine autonomie, mais font vœu d'allégeance au roi. Cette forme de tolérance politique permet aux conquérants perses de maintenir leur autorité sur l'ensemble de l'Empire. Une brillante administration centralisée, exclusivement perse, est le ciment de cette organisation et assure la pérennité du pouvoir du roi. Celui-ci maintient la cohésion de son vaste territoire par un jeu politique subtil alliant diplomatie et hiérarchie féodale. Il déplace ainsi, selon les saisons, la capitale de son royaume à Suse, à Babylone ou à Ecbatane. La ville de Persépolis, fondée en 521 av. J.-C. par Darius I^{er}, accueille une fois par an les représentants des États qui s'acquittent du tribut au roi et symbolise alors l'unité, la diversité et la grandeur de l'Empire achéménide.

La conquête du jeune roi macédonien

En -336, après l'assassinat de Philippe II, son fils Alexandre âgé de vingt ans, est proclamé roi de Macédoine. Le jeune souverain est persuadé que le roi de Perse, Darius III, est le commanditaire du meurtre de son père : en effet, Darius lutte depuis des années contre l'influence macédonienne, qui, aux limites occidentales de son empire, menace son autorité et surtout le commerce perse. Alexandre se présente donc comme le défenseur du monde grec, qui nourrit une rancune tenace contre les Achéménides qui ont tenté en vain par deux fois de conquérir la péninsule hellénique au début du V^e siècle av. J.-C.

Au printemps -334, le jeune roi se lance à l'assaut de l'immense Empire perse. Une série de victoires ponctue une rapide conquête, et la bataille de Gaugamèles, en -331, ouvre à Alexandre les portes de la capitale perse et de

Les types de guerre

La guerre est un conflit violent entre polities. Cette définition fonde une typologie des guerres sur les différents cas de figure pouvant affecter les polities, depuis la guerre civile jusqu'au terrorisme, en passant par la guerre de libération et celle de conquête, par-delà la guerre entre polities constituées.

Sans polities en contact, il n'y a pas de guerre, ni s'il n'existe qu'une seule politie. Dès lors que deux polities au moins existent et entrent en contact, la guerre devient possible et même inévitable. Appelons « transpolitie » l'espace social sur lequel les polities se rencontrent au risque de la guerre. La dialectique complexe entre politie et transpolitie rend compte de tous les types de guerre apparus au long de l'histoire.

La figure la plus familière aux Occidentaux est celle développée en Europe dès l'Antiquité. Elle oppose dans des conflits armés récurrents des polities définies et repérables, des cités, des principautés, des royaumes, des nations. Elle donne lieu à des guerres classiques, opposant dans des batailles des armées constituées et organisées selon des modalités variées. Elles se terminent par la victoire des uns ou des autres ou par la lassitude de tous, mais de toutes façons par un retour à la paix. La figure n'est pas la plus courante dans les histoires humaines, où la documentation signale deux autres types beaucoup plus fréquents.

L'un est celui des guerres tribales. La tribu est une certaine manière d'assurer la cohérence et la cohésion des sociétés humaines. Elle repose, à la base, sur des groupes familiaux de quelques dizaines d'individus, susceptibles de fusionner en groupes de plus en plus nombreux, de manière à opposer toujours, à chaque niveau de fusion, des puissances à peu près égales. Ce dispositif a pour conséquence que des conflits violents éclatent à chacun des quatre ou cinq niveaux de fusion, et que chacun gère la violence à sa manière. Le principe général est le contrôle croissant de l'expression de la violence à mesure que l'on gagne le groupe familial, et sa libération dans l'autre sens. La violence devient sauvage entre tribus, entre confédérations de tribus et encore plus contre les non-tribaux. Dans ce cadre, il est arbitraire de décider à partir de quel niveau de regroupement et de quel degré de violence il convient de parler de guerre. Le plus important est que, en raison du prin-

cipe qui oppose à tous les niveaux des puissances équivalentes, aucun conflit violent n'est jamais décisif. Dans cet univers, la guerre est perpétuelle, au sens où elle est indéfiniment récurrente et ne résulte pas en conquêtes. Elle en retire un caractère de sport dangereux.

Pourtant, avec les millénaires et en exploitant des avantages différentiels même menus, des guerres tribales ont évolué en guerres de conquête. Un segment tribal réussit à imposer, dans un premier temps, son pouvoir aux autres segments et à transformer un ensemble tribal mouvant et fluide en une polities dotée d'organes politiques distincts. Cette polities, qui peut être très modeste au départ, sert de noyau d'accrétion politique, de telle sorte que, à travers des guerres innombrables et en donnant lieu à des imitations et à des émulations, des aires culturelles de plus en plus distantes se retrouvent incorporées dans des polities de plus en plus vastes. À la fin d'un processus qui a pris de cinq mille à sept mille ans, on obtient un Empire chinois en -221, l'Empire indien des Mauryas au -III^e siècle, l'Empire perse des Achéménides en -539, l'Empire romain au -I^{er} siècle, l'Empire inca au xv^e siècle et l'Empire aztèque en voie de formation au xvi^e.

La typologie des guerres peut être complétée par des figures subordonnées à celles de ce tableau général. Une même polities peut se scinder en deux et donner lieu à une guerre civile, dont l'expérience prouve qu'elle peut atteindre aux extrêmes de l'horreur entre humains. Une polities conquérante peut subir de la part de peuples conquis une guerre d'indépendance, dont la conclusion victorieuse est la restauration ou la fondation d'une ou de plusieurs polities. Des guerres civiles et d'indépendance peuvent revendiquer l'étiquette de guerre révolutionnaire, si l'un ou l'autre parti en cause se réclame d'une idéologie subversive. Des polities artificielles, fragiles et inconsistantes, peuvent donner lieu au développement de guerres anarchiques, où, faute de cadres politiques solides, la frontière devient incertaine entre guerre, banditisme et criminalité. Enfin, des développements récents évoquent les assauts tribaux contre des principautés, des royaumes et des empires. Il s'agit des actes de terrorisme perpétrés contre des polities constituées par des groupes ne pouvant pas se revendiquer de polities existantes, mais de polities imaginaires. Appelons-les des guerres terroristes.

Histoire de la Chine, René Grousset⁽¹⁾ (1885 - 1952)

Comment la Chine, qui aujourd'hui a tout « absorbé » et tout « sinisé », s'est-elle construite depuis trois mille ans ? Au-delà de l'histoire d'un empire, son histoire est celle d'une grande civilisation. L'historien René Grousset met l'accent sur la place importante qu'a occupée « *le paysan sur sa terre* » et reconsidère, avec un regard européen, les faits qui s'y rapportent et permettent de comparer cette civilisation à d'autres civilisations, car dit-il, « *si à eux seuls les événements ne font pas l'histoire, il n'est pas d'histoire sans événements, et parfois même ce sont les événements qui font l'histoire* ».

Peut-on dissocier l'histoire d'un empire de celle de sa civilisation sans trahir sa pensée, sa religion et son art ? Les Chinois, au fil des millénaires, ont entretenu des rapports étroits avec un grand nombre de peuples : Huns, Turcs, Mongols, bouddhistes, musulmans et chrétiens ont contribué à faire la civilisation actuelle. À l'origine, des pionniers, comme ceux du Canada ou des États-Unis, sont partis à la conquête d'immenses territoires vierges et ont trouvé devant eux de pauvres populations semi-nomades. Il y a environ 7 000 ans, le long du fleuve Jaune, se sont constitués de nombreux villages peuplés d'agriculteurs. Dans les grandes plaines du Nord et du Centre, ils cultivent le millet et le blé, dans les plaines du Sud le riz et le thé. Les premières traces écrites de leur histoire remontent à 3 000 ans. Deux périodes vont marquer l'histoire de cette civilisation.

La Chine archaïque (-2205 à -221) va connaître trois dynasties suivies de deux grandes périodes de guerre. La dynastie **Xia** laisse peu d'éléments écrits à l'histoire : une civilisation agricole, patriarcale et colonisatrice, qui sait construire en terre battue, marque ses fêtes par des danses et des chants rituels et pratique la divination sur écaille de tortue. La dynastie **Shang**, qui lui succède, révèle au contraire des inscriptions datées sur écailles de tortues et os, et représente la civilisation du bronze. Mais c'est la dynastie **Zhou** qui la première organise, sous l'autorité d'un roi, une société constituée de nobles, d'agriculteurs, d'artisans et d'éleveurs. Les Zhou font naître le confucianisme. Puis ils sont envahis de nomades du Nord, qui, étrangers à la culture chinoise, vivent entre eux et constituent des États et des princi-

pautés qui préfigurent les provinces chinoises. Deux périodes de guerre vont destituer les Zhou. Celle des **Printemps et Automne**, puis celle des **Royaumes combattants** qui remplacent les guerres féodales par les guerres d'annexion. La Chine archaïque disparaît au profit d'une Chine nouvelle, composée de nouveaux territoires et de nouvelles populations. Le Nord et le Sud entrent alors en conflit pour le reste de l'histoire. Comme le rappelle René Grousset, « *l'opposition permanente entre la Chine du Sud et la Chine du Nord doit toujours être présente à l'esprit, car on ne peut interpréter les fractures de l'Empire qu'en tenant compte des antagonismes entre la vieille Chine (originelle) et la Chine nouvelle (coloniale)* ».

La Chine impériale, qui succède à la Chine archaïque (- 221 jusqu'à 1911) va connaître vingt-sept dynasties et vingt-neuf royaumes. La première, celle des **Qin**, n'est pas sans rappeler certaines périodes de l'histoire occidentale. Le prince Qin de Qi conquiert le royaume, se fait consacrer Premier Empereur et ordonne la construction de la Grande Muraille, qu'il étend jusqu'aux frontières nord-ouest sur plus de 2 000 km. Puis il établit un gouvernement bureaucratique centralisé qui survivra à tous les changements dynastiques. Il supprime tous les fiefs, toutes les principautés locales, et démantèle la noblesse. Il divise l'empire en 36 provinces et chacune d'elles en plusieurs préfetures. Il brûle tous les livres anciens et conserve les livres de médecine, de pharmacie et d'agriculture. Il persécute les confucéens, unifie l'écriture, et pourvoit le pays de frontières. Mais un soulèvement populaire viendra ébranler son pouvoir et laissera le pays dans l'anarchie. Un riche propriétaire de domaines agricoles lui succède et crée la dynastie des **Han**, qui rétablit la position chinoise en Asie centrale. L'ordre chinois est imposé aux nomades, la route de la Soie est contrôlée, le commerce extérieur est florissant. Paysans et marchands répandent les idées et les manières chinoises chez les barbares. Ceux-ci, à leur tour, font connaître le bouddhisme aux Chinois. La civilisation chinoise connaît alors une nouvelle phase d'épanouissement et de raffinement.

De nombreux autres exemples révèlent, dans les dynasties suivantes, combien la dimension économique et sociale d'un pays constitue une dimension fondamentale de l'histoire.

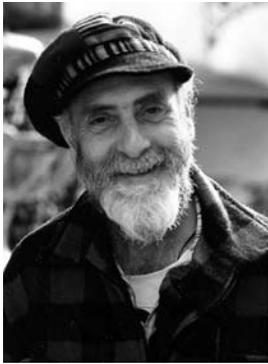
1. Paru en 1942, *Histoire de la Chine* vient d'être réédité chez Albin Michel, L'Asiathèque, Balland, Desclée de Brouwer, Payot, Perrin, et PUF.

Sous la haute direction de monsieur Michel Jarrey, professeur à la Sorbonne

Friedensreich Hundertwasser (1928-2000)

« Jadis le peintre peignait des maisons. Aujourd'hui, les architectes doivent construire d'après les maisons inventées par les peintres car, des belles maisons, il n'y en a plus ».

Peintre et architecte viennois, Hundertwasser a plaidé toute sa vie pour une réforme de l'architecture. Engagé pour la cause environnementale, il est parvenu à mettre en application ses théories sur la ligne droite, sur « ton droit de fenêtre – ton devoir d'arbre », le concept de troisième peau, la couleur et la réintégration de la nature au sein de l'habitat.



DR

Après son baccalauréat, Hundertwasser intègre pendant trois mois l'Académie des Arts plastiques de Vienne et entame sa carrière de peintre, qui orientera ses idées sur l'architecture. Influencé par les œuvres des Viennois Egon Schiele ou Gustav Klimt ainsi que par le travail du Français René Brô, avec qui il se lie d'amitié, Hundertwasser entreprend une vie de nomade et développe son propre style. Il associe alors art naïf, art premier, art nouveau et dessine sa première « spirale » en 1953, emblème qu'il décline dans de nombreux tableaux contre le principe de la ligne

droite qui, selon lui, n'existe pas dans la nature. Les motifs qui déterminent son art sont souvent empruntés au monde géométrique du bâtiment – maisons, fenêtres, clôtures – dans lesquels il insère des formes végétales. Cette volonté de réunification de l'organique et du minéral deviendra le thème central de ses projets architecturaux.

Pour l'artiste, la construction architecturale a pour première fonction de protéger l'homme des agressions extérieures, les murs de son habitat constituant une « troisième peau ». Hundertwasser revendique cependant un « droit de fenêtre ». « Les uns prétendent que les maisons se composent de murs. Moi je dis que les maisons se composent de fenêtres », elles sont une ouverture de l'homme sur l'extérieur et « chaque fenêtre a le droit d'exister pour elle-même », c'est-à-dire que chacune peut décliner son propre style tout en s'intégrant à une seule et même bâtisse. Il considère également que l'extérieur des habitations doit être à l'image de la nature et qu'« il faut briser la notion selon laquelle ce qui est lisse est monochrome ». Aussi, à l'instar

de Gaudí⁽¹⁾, Hundertwasser opte pour des façades aux couleurs bigarrées et combine une multitude d'astuces dans son combat contre la symétrie, le nivellement et les surfaces planes. Il innove par des sols « ondulés » (les pieds des meubles doivent être sciés afin d'être de niveau !), par des colonnes qu'il compare à des arbres ainsi que par des mosaïques, tant au sol que murales.

Son intérêt pour les tribus primitives en Australie et en Nouvelle-Zélande, où il s'établit dès 1976, l'incite à promouvoir l'écologie. Son combat pour la réconciliation de l'homme avec la nature trouve écho dans le *Manifeste de la moisissure contre le rationalisme en architecture* avec le développement des concepts de l'arbre-locataire, qui pousse à l'intérieur même des habitations, et des toitures végétales. Hundertwasser avance comme arguments que l'arbre-locataire « produit de l'oxygène, améliore le climat de la ville et de l'habitat, agit comme un purificateur d'air, réduit les nuisances sonores de la rue, protège des regards extérieurs comme des rideaux et procure un sentiment de sécurité, fait de l'ombre en été mais laisse passer la lumière du soleil en hiver, accueille les oiseaux et les papillons, apporte beauté et joie de vivre et est finalement un symbole visible de réconciliation avec la nature à laquelle on rend un petit morceau de terre ». Quant au toit de verdure, il « produit de l'oxygène et rend la vie possible. Il absorbe la poussière et la saleté, et transforme la terre ». Par ailleurs, il agit en excellent isolant et permet de réduire la consommation énergétique pour le chauffage de l'habitat.



Hundertwasser Haus, Vienne, (1985).

L'œuvre de Hundertwasser reste marginale et ne se réfère à aucun courant artistique dominant. Les nombreux projets architecturaux sur lesquels il a travaillé en Autriche, en Allemagne, en Suisse et au Japon, ainsi que ses œuvres picturales, n'ont pas exercé d'influence durable sur ses contemporains ni sur les générations suivantes. Cependant, la prise de conscience récente de l'importance de la démarche environnementale et du développement durable élèvera peut-être Hundertwasser au rang de visionnaire de l'habitat moderne.

1. Architecte espagnol (1852-1926) qui a imaginé notamment la *Sagrada Família* de Barcelone.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Quand la confusion sémantique engendre l'archaïsme.

« Elle flânerait parmi les **étals** et ferait semblant de chercher des lacets de souliers et du fil à repriser. »

G. Orwell, 1984.

Fruit d'un travail assidu sur les bancs de l'école, chacun sait que le pluriel des noms en **-al** est **-aux**. Comme nous l'avons déjà traité dans un précédent article, chacun se souvient aussi que cette désinence **-aux** est la marque d'un double pluriel puisque la diphtongue **-au** était la contraction du trigramme **-als** (*cabal*, pluriel *cabals*, *cabau*) et qu'un moine étourdi et poète à ses heures avait à l'époque médiévale estimé qu'un pluriel devait nécessairement comporter un *s* ou un *x*, d'où le fameux exemple, *un cheval*, *des chevaux*.

Étal, s'il respectait la règle, devrait s'écrire au pluriel **étaux**. Mais, pour éviter toute confusion avec le pluriel d'*étai* (*étaux*), la règle veut que le pluriel d'*étal* soit **étals** ! Bel archaïsme.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.